

Déclaration de la Communauté internationale bahá'íe à la quarante- quatrième session de la Commission des droits de l'homme

*Point 23 de l'ordre du jour: Application de la Déclaration sur l'élimination de toutes
les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la croyance.*

Genève

le 17 février 1988

"Toutes les religions nous enseignent que nous devrions nous aimer les uns les autres; que nous devrions rechercher nos propres défauts avant de nous permettre de condamner les défauts des autres; que nous ne devons pas nous considérer supérieurs à notre prochain."

Si tout le monde respectait ces normes décrites dans le passage des écrits Bahá'ís que nous venons de citer, l'intolérance religieuse cesserait de noircir le tableau des affaires humaines. Les idéaux de la Déclaration de 1981 deviendraient une réalité pour les victimes de persécutions religieuses.

La Communauté internationale Bahá'íe pense que des normes internationales obligatoires pour la protection des droits de l'homme sont d'une importance capitale. Nous suivons de ce fait avec grand intérêt les récentes discussions de la Sous-Commission et de la Commission au sujet de l'élaboration éventuelle d'un instrument international obligatoire concernant la liberté de religion ou de croyance, texte inspiré par les recommandations contenues dans l'excellente étude de Madame Odio Benito. Nous sommes cependant convaincus qu'au cours de ce procédé délicat il est important de ne pas perdre de vue les critères déjà énoncés dans la Déclaration de 1981. Comme l'indiquait, dans son rapport précédent, Monsieur d'Almeida Ribeiro, Rapporteur spécial de la Commission, ces critères

peuvent être considérés comme des directives morales pour les États qui ont voté en faveur de la Déclaration en 1981.

Nous pensons aussi que les manifestations contemporaines de l'intolérance religieuse méritent une attention particulière. Nous avons de ce fait étudié avec intérêt le dernier rapport de Monsieur d'Almeida Ribeiro; nous espérons que son mandat sera renouvelé une fois de plus par la Commission, et désirons souligner l'importance de la création d'un large consensus non-partisan sur l'élimination de l'intolérance religieuse.

Quoique Monsieur d'Almeida Ribeiro ait choisi de concentrer son attention sur les plaintes concernant les violations de la liberté religieuse dans sept (7) pays, il faut aussi se souvenir que de nombreux pays souffrent de l'influence pernicieuse de l'intolérance religieuse. Les efforts mis en oeuvre pour appliquer la Déclaration de 1981 et élaborer une convention doivent être guidés par la prise en considération de la nature universelle du problème.

Du point de vue Bahá'í, un moyen essentiel pour appliquer la Déclaration de 1981 est de développer la tolérance chez les individus et d'abolir le fanatisme et l'exclusivité religieuse. Monsieur d'Almeida Ribeiro a relevé avec raison que les causes fondamentales de la discrimination religieuse se trouvent dans des attitudes intransigeantes, la revendication de certains croyants à posséder la vérité en exclusivité absolue, et la négation du droit à la différence de tout un chacun.

Si les êtres humains ont tendance à considérer leurs propres croyances comme la vérité et toutes les autres comme étant dans l'erreur, de notre avis ils ont interprété de manière erronée les principes de leur propre foi. Cette interprétation leur sert de base pour exclure toute autre religion, voire de persécuter les adeptes d'autres croyances, sous le couvert du respect de leur version de la vérité. Les écrits Bahá'ís exhortent l'humanité à abandonner de telles attitudes intolérantes et à les remplacer par le respect mutuel et la tolérance.

Comment peut-on bannir le dogmatisme religieux du cœur et de l'esprit humain ? Nous croyons en premier lieu que les

principales religions du monde tirent leur origine de la même Source, vénérée aussi bien par les Bahá'ís, les Bouddhistes, les Chrétiens, les Hindous, les Juifs et les Musulmans que par les adeptes d'autres religions. Les enseignements à la base de toute religion — par exemple, l'amour du prochain — sont essentiellement les mêmes, et nous pensons qu'ils reflètent une vérité unique et universelle.

La compréhension de ce point fondamental permettra à chaque individu, quelle que soit sa religion, de considérer les autres religions avec le respect qu'il se doit. Cette vision des choses suscite la tolérance parmi ceux qui professent des croyances diverses, malgré les différences qui se manifestent dans leurs pratiques religieuses. C'est pourquoi nous accueillons avec enthousiasme la suggestion de Monsieur d'Almeida Ribeiro visant à favoriser un dialogue inter-religieux dont le but serait d'"accentuer ce qui rapproche les diverses religions et convictions plutôt que ce qui les sépare."

Selon notre foi, toutes les grandes religions se rejoignent dans les principes fondamentaux auxquels elles adhèrent; à ce sujet, les

écrits Bahá'ís prônent l'obligation morale pour chacun de mener une recherche indépendante de la vérité. On ne saurait imposer aux autres une religion ou une croyance. Les écrits Bahá'ís stipulent que chacun devrait utiliser ses propres capacités intellectuelles, sa raison et son esprit dans la recherche de la vérité.

Le principe de la recherche indépendante de la vérité peut aider à guérir les maux provenant de l'intolérance d'au moins deux manières importantes. D'une part, il incite chacun à se comporter humblement envers les autres au lieu d'afficher un air de supériorité, et à respecter leur droit de choisir leurs propres convictions en fonction de leur recherche individuelle de la vérité.

D'autre part, nous croyons que s'il est permis de s'interroger sur les dogmes transmis de génération en génération, et de rechercher la vérité en utilisant ses propres facultés de perception, une appréciation authentique pour la tolérance religieuse se développera.

C'est dans cet esprit que nous accueillons avec enthousiasme toute initiative conçue dans le but d'accroître le respect des convictions différentes et la compréhension entre les religions. C'est pourquoi, par exemple, la Communauté Internationale Bahá'íe a participé activement avec d'autres organisations non-gouvernementales, à la planification d'une Seconde Conférence Internationale sur la Tolérance à l'égard de la Diversité de Religion ou Croyance, qui se tiendra en 1989 à Varsovie, Pologne.

BIC Document #88-0217F

©1997 — The Bahá'í International Community United Nations Office